Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260706-B26_056-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Décision du Bureau Communautaire n° B26-056

Séance du lundi 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, le Bureau Communautaire s'est réuni en Salle An Amzer Vad à Lannéanou, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, Président.

Date de la convocation : le 30 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 26
Nombre de votants : 26

Étaient présents : Jean-Paul Vermot, Guy Pennec, Marion Picart, Arnaud Favé, Christine Prigent, Julien Kerguillec, Sébastien Marie, Pierre Le Goff, Jonas Plusquellec, Joseph Irrien, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Nathalie Barnet, David Guyomar, Alban le Roux, Eric Cloarec, Anne-Lise Jacq, Yvon Denis, Patrick berger, Pascal Lecomte, Hervé Loussaut, Philippe Adam, Marc Boizard, Anne-Marie Kerviel, Gilles Creach, Sandrine Delory.

Étaient absents excusés : Joëlle Huon, Catherine Tréanton, Sandrine Autret, Julie Hamon, Michael Restier, Hervé Cillard, Gwenolé Guyomarc'h, Serge Wlodarczak, Bernadette Auffret, Stéphane Lozdowski.

Acquisition d'un minibus compact de 34 places

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n°05 "Faciliter les déplacements et développer la multimodalité"

Rapporteur : Joseph Irrien

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau réseau Linéotim, 2 lignes urbaines sont venues compléter l'offre de service pour la desserte du pôle urbain : la ligne 5 (entre Plourin-lès-Morlaix « Bourg » et Morlaix « Les Morlaisiennes ») et la ligne 6 (entre Saint-Martin-des-Champs « Les Myrtilles » et Morlaix « Place Cornic »).

La création de ces 2 nouvelles lignes nécessite la mise en service d'un véhicule supplémentaire dont le gabarit devra être adapté aux besoins. Il est également prévu que ce véhicule de gabarait réduit puisse également effectuer le remplacement des navettes de centre-ville en cas de besoin (panne, maintenance, passages aux mines).

L'association appelée « Centrale d'Achat du Transport Public » à laquelle MORLAIX COMMUNAUTÉ est adhérente a été créée en vue d'acquérir des fournitures ou des services, de passer des marchés publics ou de conclure des accords-cadres de travaux, fournitures ou de services destinés à ses adhérents. Elle est soumise aux procédures de publicité et de mise en concurrence de la commande publique, conformément aux articles L.2113-2 à L.2113-5 du Code de la commande publique et dès lors, les acheteurs qui recourent à la CATP sont considérés comme ayant respecté leurs obligations de publicité et de mise en concurrence.

La CATP dispose d'un accord-cadre à marchés subséquents relatif à l'acquisition de véhicules de différentes catégories et de matériels accessoires pour le transport urbain et non-urbain de voyageurs et que MORLAIX COMMUNAUTÉ a décidé de recourir aux prestations de cet accord-cadre.

En conséquence, il est proposé de faire l'acquisition d'un minibus neuf via un marché subséquent passé par la CATP avec la société OTOKAR, pour un montant de 179 520,00 €HT.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260706-B26_056-DE

En contrepartie des prestations effectuées par la CATP au titre de son activité d'achat centralisée, MORLAIX COMMUNAUTÉ s'engage à verser à cette dernière, par bon de commande, une rémunération correspondant à 1% du montant total hors taxe de l'engagement de commande soit 1 795,20 €HT.

Vu la délibération D26-095 du 29 juin 2026 portant délégation de pouvoirs du Conseil de Communauté vers son président et le bureau ;

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- **d'autoriser l'acquisition de ce minibus compact via la CATP,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents liés à cette acquisition.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Bureau : adopté à l'unanimité.

Le Président
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté
BRO MONTROU.I